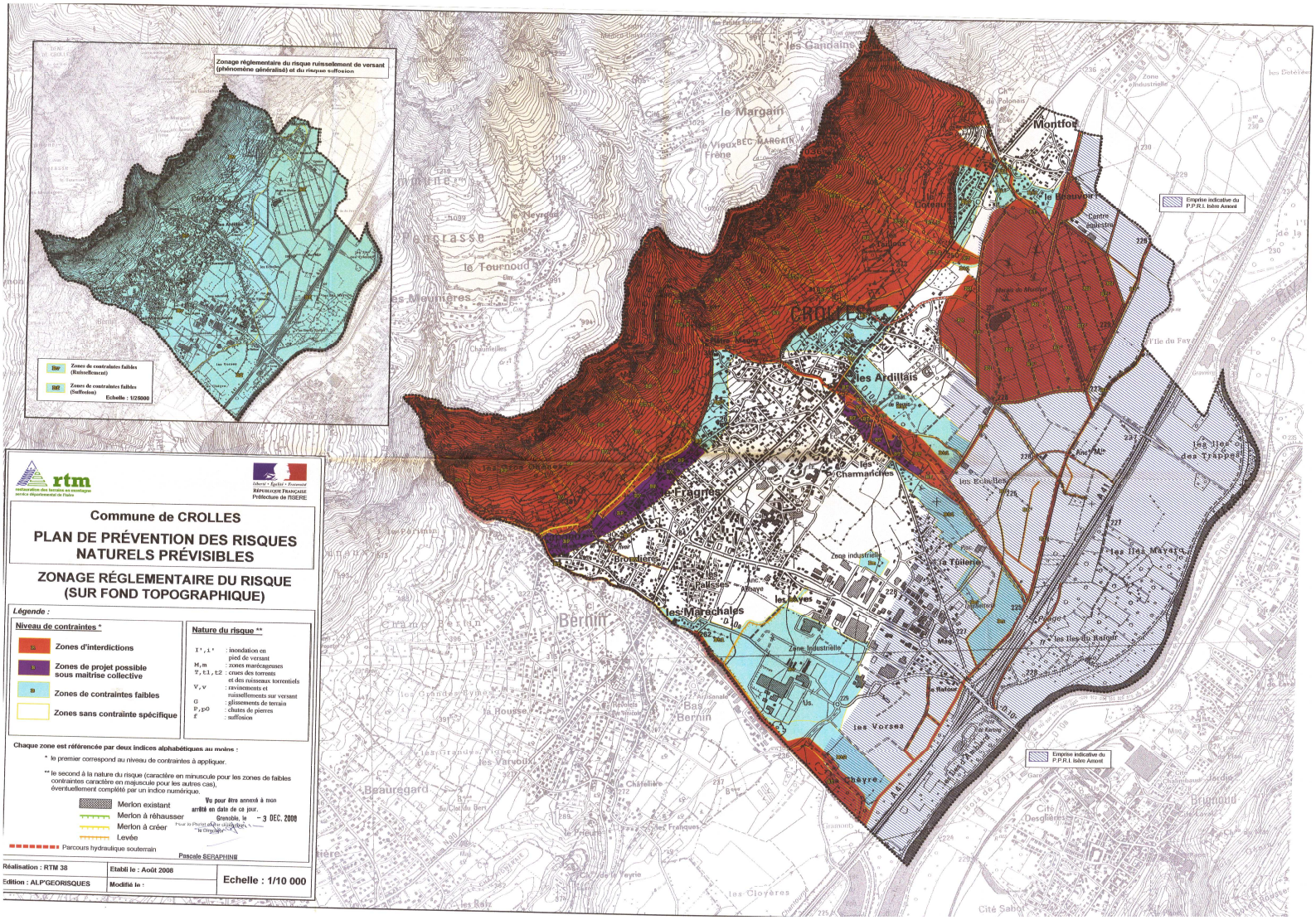

rtm
restauration des terrains en montagne
service départemental de l'Isère

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'ISÈRE

Commune de CROLLES

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (SUR FOND TOPOGRAPHIQUE)

Légende :

Niveau de contraintes *

- Zones d'interdictions
- Zones de projet possible sous maîtrise collective
- Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

I',i'	: inondation en pied de versant
M,m	: zones marécageuses
T,t1,t2	: cones des torrents et des ruisseaux torrentiels
V,v	: mouvements et ruissellements sur versant
G	: glissements de terrain
P,pO	: chutes de pierres
f	: suffosion

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Merlon existant
Merlon à réhausser
Merlon à créer
Levée
Parcours hydraulique souterrain

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le – 3 DEC. 2008
Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur
Pascale SERAPHINE

Réalisation : RTM 38	Etabli le : Août 2008	Echelle : 1/10 000
Edition : ALP'GEORISQUES	Modifié le :	